



NOTE IMPORTANTE AUX FAMILLES – ORGANISATION DE LA CANTINE

Chers parents,

Nous tenons à vous rappeler que **l'inscription à la cantine scolaire inclut également la garderie** (surveillance, repas et sécurité) organisée pendant les heures de pause. Ainsi, **toute décision de désinscription d'un élève de la cantine a un impact direct sur l'organisation générale de ce service.**

Afin d'assurer une gestion efficace :

- ✓ **Toute désinscription doit impérativement être communiquée à l'administration par les parents eux-mêmes, et non par l'élève.**
- ✓ **Cette information doit nous parvenir au minimum 15 jours avant la fin de la période concernée, pour permettre l'ajustement des commandes et des effectifs.**

Exemple : si vous souhaitez désinscrire votre enfant pour le mois de février, vous devez nous le notifier **au plus tard le 15 janvier.**

⚠ **À compter de ce jour, les inscriptions et désinscriptions répétées et irrégulières ne seront plus acceptées, car elles désorganisent fortement le fonctionnement du réfectoire** (commandes, personnel, logistique).

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration à une organisation stable, respectueuse du service rendu à tous les élèves.

La Directrice